



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DREAL - Direction de l'Appui Régional
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le **20 AOÛT 2025**

Décision relative au cycle de mobilité du fil de l'eau C1 initié le 6 juin 2025

Postes de catégorie C administrative

Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'État à la mer ;

Vu la note de gestion du 16 janvier 2025 relative à l'organisation des mobilités en 2025 : cycle de printemps pour les postes de catégories ABC, «fil de l'eau» pour les postes de catégories ABC et pour les postes à enjeux ;

Vu les publications de postes effectuées en zone de gouvernance Occitanie sur le fil de l'eau C1 du 6 juin 2025 ;

Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales, subsidiaires, et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

Art. 1^{er}. – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

Art. 2. – La date de mutation est fixée par défaut le 1^{er} octobre 2025 pour les candidats internes et le 1^{er} novembre 2025 pour les candidats externes. Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie suite à la saisine du service d'accueil. Les services devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'accord tripartite.

Art. 3. – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie et le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie- rubrique « recrutement-concours » <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/resultats-de-la-mobilite-r9124.html>

Art. 4. - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

P/ Le directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Le directeur régional adjoint


Alain MONTEIL

ANNEXE 1
Résultats du cycle de mobilité du fil de l'eau C 1
initié le 6 juin 2025
Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie

Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoiRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision ZGE
D.R.E.A.L. DE L'OCCITANIE	Assistant.e du secrétariat général	2025-1973058	E000010831	DAYRAUT Janie	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Mairie de Montauban	Avis favorable
D.R.E.A.L. DE L'OCCITANIE	Chargé.e de gestion budgétaire et comptable	2025-1973066	E000028825	FOREST Céline	Adjoint Administratif Principal 2ième classe	DREAL Occitanie MILIP Montpellier	Avis favorable

Toulouse, le

20 AOÛT 2025

8/ Le directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Le directeur régional adjoint

Alain MONTEIL